



**Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000
de la « Vallée du Canut »
Compte-rendu de la réunion n°3 du 4 octobre 2012**

M. Henri Rault, conseiller général délégué à la gestion et la promotion des espaces naturels sensibles et Président du COPIL, a présidé, le 4 octobre 2012, la réunion du comité de pilotage Natura 2000 « Vallée du Canut ».

Étaient présents :

Collectivités territoriales et groupements concernés

- Henri RAULT, Conseiller général délégué à la gestion et la promotion des espaces naturels sensibles
- Gilbert HIGNET représentant le Maire de Bovel, Adjoint de la commune
- Jean-Pierre LETOURNEL, Maire de Guignen
- Marcel MANDON, Conseiller municipal de La Chapelle-Bouëxic
- Emile BESNEUX, représentant le Maire de Lassy, 4e Adjoint en charge de l'environnement
- Jean-François LEBAS, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, service Espaces Naturels
- Gwendoline LE CUNFF, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, service Espaces Naturels, Chargée de mission N2000

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques

- Joël SIELLER, Président du Pays des Vallons de Vilaine
- Alexandre LE BORGNE, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 35
- Philippe BAUDRON, Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- Frédéric NOEL, Association GREZIA et Association Bretagne Vivante
- Pierre BROSSIER, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Christine SEITZ, Association A Cheval en Ille-et-Vilaine (AACIV)
- Pierre LEMOINE, Comité départemental de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine (CDRP 35)
- Henri DUMENIL, Association « Libre Canut »
- Monique VIGNE, Association « Le Pont de Pierres »

Représentants de l'État

- Murielle-Anne LEFORT, Chargée de mission « biodiversité », DREAL Bretagne
- Jean-Philippe HUERTAS, DDTM 35
- Terokasy RADIO, DDTM 35

Étaient excusés :

- M. le Sous-préfet de Redon
- Jean-Paul RIU, Maire de Baulon
- M. le Président de la Communauté de communes du Pays de Maure de Bretagne
- M. le Président du Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais (SMPBR)
- M. le Président du Groupe Mammalogique Breton (GMB)
- M. le Président du Conservatoire Botanique National de Brest
- M. le Président de la CLE du périmètre du SAGE Vilaine
- M. le Président du Syndicat mixte du pays touristique des portes de Bretagne

Ordre du jour

1. Avancement de la rédaction du DOCOB (Document d'Objectifs) ;
2. Présentation de l'étude « cours d'eau » menée par la FDAAPPMA 35 ;
3. Définition des moyens de communication ;
4. Définition des groupes de travail ;
5. Détermination du calendrier des prochains COPIL.

Déroulement de la réunion

Mot d'accueil et ouverture de la réunion par H. RAULT, Président du COPIL du site Natura 2000 de la Vallée du Canut.

H. RAULT fait part de la liste des personnes excusées à cette réunion et remercie les personnes présentes. Avant de présenter l'ordre du jour de la réunion, H. RAULT s'excuse auprès de G. HIGNET dont le nom a été omis dans le compte rendu du COPIL n°2 qui s'était tenu sur le site de la Vallée du Canut le 2 juillet 2012 et demande s'il y a des remarques concernant ce dernier. Aucune remarque n'étant formulée, H. RAULT propose de valider en l'état le compte rendu.

Le COPIL valide à l'unanimité le compte rendu du COPIL n°2 du 2 juillet 2012

H. RAULT présente le déroulement de la réunion et les points prévus à l'ordre du jour. La chargée de mission Natura 2000, Gwendoline LE CUNFF, est présentée et un tour de table est réalisé.

Les diaporamas projetés en séance étant joints à ce compte rendu, seuls les remarques et échanges avec la salle sont retranscrits ci-après.

Avancement de la rédaction du Document d'Objectifs

H. RAULT donne la parole à G. LE CUNFF qui présente, via le diaporama ci-joint, l'avancement du travail.

Cartographie des habitats naturels :

P. BROSSIER s'interroge sur l'utilité de la réalisation d'une deuxième cartographie des habitats (la première ayant été réalisée en 2006).

J.-F. LEBAS répond que cette carte servira à repreciser les habitats de landes dont la cartographie en 2006 n'avait pas été suffisamment fine. Il précise que cette cartographie est financée, comme en 2006, par le Conseil général d'Ille et Vilaine et ce sans subvention de la part de l'Etat ou de l'Europe dans le cadre de Natura 2000.

Limites du site :

M. MANDON précise que le périmètre du site Natura 2000 prend en compte l'ensemble des affluents présents sur le périmètre – soit les ruisseaux de la Vallée de Launay, de Belouze, des Grées Thébaut et des landes blanches – et non pas uniquement le Canut, malgré le nom du site « Vallée du Canut ».

Espèces animales :

F. NOEL est surpris de la non-présence de la Cordulie à corps fin (libellule) et du Grand capricorne (insecte). En effet, ces deux espèces sont présentes à proximité du site.

G. LE CUNFF répond que la libellule n'a jamais été observée sur le site. En revanche, aucune réponse n'a pu être fournie en ce qui concerne le Grand capricorne (*après vérification, cette espèce a été observée sur le site en 2007. Cette donnée sera donc ajoutée dans le tableau des espèces d'intérêt communautaire*).

F. NOEL rajoute que le Pique prune est une espèce d'intérêt prioritaire. Selon lui, elle fait partie des enjeux très forts du site Natura 2000 de la Vallée du Canut.

P. BROSSIER demande si la loutre est bien présente sur le site.

F. NOEL lui répond que oui, la dernière observation (épreintes) date de 2008, et que l'espèce est en pleine expansion (elle est aujourd'hui aux portes de Rennes). C'est pourquoi elle n'a pas un enjeu aussi fort que le Pique prune sur le site.

M.-A. LEFORT intervient en précisant qu'il est important de faire attention aux dimensions géographiques pour la prise en compte des espèces dans le cadre de Natura 2000. La loutre est, certes, bien présente en Bretagne et en phase de recolonisation, mais elle présente néanmoins un enjeu très important à l'échelle européenne (échelle de référence pour le réseau Natura 2000).

F. NOEL intervient pour préciser que malgré l'absence du Criquet des ajoncs dans les listes des espèces d'intérêt communautaire, il s'agit d'une espèce prioritaire avec un enjeu fort.

Présentation de l'étude « cours d'eau »

La parole est donnée à Alexandre Le Borgne, de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Ille-et-Vilaine qui présente le déroulement et le but du diagnostic de la fonctionnalité du réseau hydrographique de la Vallée du Canut.

Actions de gestion :

J.-P. LETOURNEL demande s'il ne faudrait pas conserver de petits barrages naturels comme dans le temps afin de limiter les assècs complets des petites rivières à certaines périodes de l'année. En effet, de plus en plus de cours d'eau semblent être à sec pendant l'étiage (période où les niveaux d'eau sont les plus bas). Cette question intervient suite à la présentation par A. LE BORGNE des actions de gestion potentielles suite à l'étude réalisée, pouvant être la facilitation de la continuité hydrologique et de l'écoulement par le retrait des embâcles et pierres présentes sur le cours d'eau.

F. NOEL intervient en disant que le drainage des zones humides depuis 50 ans est plutôt la cause des assècs des cours d'eau en été.

J.-F. LEBAS précise que les zones humides ont un rôle d'éponges : elles retiennent l'eau en hiver pour éviter (ou diminuer) les crues et relarguent progressivement l'eau en été pour diminuer les assècs. La diminution des zones humides influe donc directement sur le fonctionnement des cours d'eau.

J. SIELLER intervient en disant que le barrage Rennes IV construit en amont peut avoir eu un impact sur les écoulements du Canut.

M. MANDON se demande si l'abandon des prairies en bordure du Canut et de ses affluents (et leur transformation en boisements) lors du remembrement de 1978 n'a pas eu un impact sur le cours d'eau. P. BROSSIER répond en disant que les boisements n'ont pas plus d'impacts négatifs sur les cours d'eau que les prairies entretenues par pâturage.

F. NOEL ajoute que les actions mises en place ne peuvent être efficaces que si l'on travaille à l'échelle du bassin versant du Canut.

M.-A. LEFORT explique qu'il existe actuellement une mesure agro-environnementale dite « MAET biodiversité », destinée aux exploitations agricoles situées sur un périmètre plus large que Natura 2000 en complément des « mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) Natura 2000 » qui, elles, ne s'appliquent que sur le périmètre des sites Natura 2000.

M. VIGNE demande si les Etangs de la Musse ont obligation de relarguer de l'eau en continue dans le Canut et quelle quantité ? Aucune réponse ne lui est apportée.

Etude piscicole :

P. BROSSIER demande si les peuplements piscicoles seront pris en compte dans l'étude présentée. A. LE BORGNE indique que cela ne fait pas partie de l'étude mais pourrait être envisagé. J.F. LEBAS informe le COPIL qu'une pêche électrique a toutefois été par le passé réalisée en aval du site.

Définition des moyens de communication

Suite à une présentation des différents moyens de communication possibles par G. LE CUNFF, une discussion est lancée pour définir quelle communication sera mise en place sur le site Natura 2000 de la Vallée du Canut.

Type de public visé :

M. MANDON commence pour préciser que selon lui, il est très important de faire de la communication à l'adresse des exploitants agricoles. Il précise qu'il a déjà eu de nombreuses questions concernant l'impact de Natura 2000 sur l'agriculture au sein du site mais également en dehors.

M.-A. LEFORT intervient en expliquant que les conséquences de Natura 2000 sont qu'un certain nombre de projets ou manifestations (listés par arrêté ministériel et préfectoral) nécessitent de réaliser une évaluation des incidences afin de vérifier que le projet ou la manifestation n'a pas d'incidence significative sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Si une incidence était mise en avant, tous les moyens seraient alors mis en œuvre afin de limiter au maximum cet impact. Elle précise que la plupart des projets nécessitant une évaluation des incidences Natura 2000 aboutissent et que l'animateur Natura 2000 peut

aider le porteur de projet en lui communiquant les éléments de connaissances sur les habitats et espèces présentes sur le site (cartographie, notamment).

Suite à une demande de J.-F. LEBAS de donner un exemple de projet nécessitant une évaluation des incidences, M.-A. LEFORT répond que tout projet nécessitant une étude d'impact, ou une autorisation est sujet à une évaluation d'incidence. Elle fait une dernière intervention sur ce point en disant que la réalisation des évaluations d'incidences s'applique même si le DOCOB n'est pas encore rédigé et que l'instruction des dossiers concernant les agriculteurs se fait par la DDTM.

M. VIGNE demande le nombre d'agriculteurs concernés par le site Natura 2000. F. NOEL répond que même si peu d'exploitants sont présents sur le site en lui-même, l'ensemble des exploitants du bassin versant est concerné par les évaluations d'incidence. Toutefois, l'impact est plus important lorsqu'on se rapproche du site.

Type de communication :

M. VIGNE souhaiterait que la communication dans les bulletins communaux passe par un feuillet spécial qui serait bien différencié et en dehors des bulletins. La communication n'est pas faite par les communes mais par le porteur de projet.

H. RAULT souhaite au contraire impliquer au maximum les communes et donc intégrer la communication dans les bulletins. J.-P. LETOURNEL abonde en disant que chaque conseil municipal a adhéré à Natura 2000 par délibération. Elles adhèrent totalement au projet et la communication doit donc passer également par les communes.

M. VIGNE demande alors à ce qu'il y ait un seul et même document Natura 2000 dans toutes les communes.

M. MANDON est totalement d'accord pour faire passer l'information dans les communes mais insiste sur le fait de mettre en place des réunions publiques d'information à l'adresse des exploitants agricoles.

Il ne semble pas judicieux à M.-A. LEFORT de cibler les réunions sur un type d'activités. De plus, les réunions d'information se font généralement plus tard dans l'avancement du Document d'Objectif.

J.-F. LEBAS complète en disant que l'ensemble des acteurs, et notamment les acteurs des activités de loisirs, doit être convié aux réunions d'informations publiques.

H. RAULT suggère qu'une proposition d'article à insérer dans les bulletins communaux soit envoyée à chaque commune par mail ou lors du prochain comité de pilotage afin de recueillir les éventuelles remarques. Il demande de faire la communication en fonction de la taille habituelle des bulletins communaux.

H. RAULT propose qu'un article paraisse également dans le magazine « Nous, Vous, Ille ».

M.-A. LEFORT propose qu'une réunion d'information soit organisée pour les conseils municipaux. Une réunion publique pourrait également être organisée pour la fin du 1^{er} semestre 2013.

H. RAULT propose une communication lors d'autres événements locaux : sont évoqués la nuit européenne des papillons de nuit, la nuit de la chouette, le salon Ille et bio, etc.

M. VIGNE suggère une communication au sein des assemblées générales des associations locales et une parution de l'article diffusé dans les bulletins municipaux dans leurs propres bulletins. Elle propose une différenciation entre une information « froide » qui ne bouge pas dans le temps et un second type d'information sur les avancements et les évolutions du site Natura 2000.

J.-F. LEBAS propose également de laisser un document dans chaque mairie consultable par tous au sujet de Natura 2000.

Type d'informations :

F. NOEL précise que l'information doit en premier lieu s'axer sur la faune, la flore, les habitats et leur conservation. Dans un second temps, l'information se fera sur la réglementation existant sur le site (évaluation des incidences, etc.) poursuit J.-F. LEBAS.

J.-P. LETOURNEL intervient en disant que les agriculteurs sont souvent de bons vecteurs de communication. Les exploitants ayant signés des conventions avec le Conseil général pouvant être inclus dans le travail de communication.

J.-F. LEBAS poursuit en proposant un zoom sur un des exploitants « jouant le jeu » dans le magazine « Nous, Vous, Ille ». Il précise cependant que ces derniers sont agriculteurs biologiques et qu'ainsi, ils ne sont peut-être pas représentatifs.

M.-A. LEFORT donne l'exemple d'une communication par questions (une dizaine de questions/réponses sur une fiche) qui apporterait les premiers éléments de réponses aux évaluations d'incidence par exemple (exploitants agricoles, manifestations, etc.). Elle préconise également une parution de l'article pour la fin de l'année 2012.

H. RAULT ajoute qu'il est important d'intégrer des photographies lors de la mise en place de la communication

(plaquettes, diaporamas, etc.), afin de permettre à tous d'identifier les habitats naturels, les espèces animales et végétales évoqués lors des discussions ou citées dans les documents.

Suite à la discussion, H. RAULT propose de valider les moyens de communication évoqués :

Le COPIL valide en l'état la communication interne existante (invitation, rédaction de comptes rendus, travail en groupe de travail etc.).

En ce qui concerne la communication externe, le COPIL valide à l'unanimité :

- La mise en place de l'information dans les bulletins municipaux, les assemblées générales et les bulletins des associations locales. Un article sera également rédigé avec l'interview d'un acteur du territoire (agriculteur) dans « Nous, Vous, Ille ».
- L'organisation d'une réunion publique en fin de 1^{er} semestre 2013. Au minimum, deux réunions publiques seraient à prévoir.
- Une attention particulière sera portée sur la mise en place d'un repère visuel de l'information Natura 2000 (présence d'un logo N2000 sur les pages d'information)

Définition des groupes de travail

Suite à une présentation sur l'intérêt des groupes de travail et la proposition de trois groupes par G. LE CUNFF, une discussion est lancée pour définir combien et quels groupes de travail seront mis en place sur le site Natura 2000 de la Vallée du Canut.

M. VIGNE entame la discussion en faisant remarquer que les deux premiers groupes sont proches (Habitats/faune/flore et Oiseaux).

M.-A. LEFORT indique que les propositions d'actions ne sont pas systématiquement les mêmes dans les deux groupes.

J.-F. LEBAS intervient en disant que les actions sont essentiellement portées sur des habitats (habitats naturels, habitats d'espèces pour la faune et la flore et habitats d'oiseaux). Il peut donc n'y avoir qu'un seul groupe.

M.-A. LEFORT revient sur l'intérêt des groupes de travail : ils permettent l'implication des membres du COPIL dans la démarche Natura 2000. En groupe restreints, les gens s'expriment en général plus facilement. Les groupes de travail doivent être mixtes, des acteurs différents doivent intégrer les groupes. En effet, les contradictions doivent avoir lieu pendant les groupes de travail et non pas pendant le COPIL. La réussite des groupes de travail est dépendante de l'implication des acteurs locaux.

P. BAUDRON propose un groupe de travail par trimestre.

J.-F. LEBAS suggère que les groupes de travail se réunissent à la même heure afin de faire une synthèse des deux groupes de travail en fin de réunion.

Cela semble difficilement réalisable pour M.-A. LEFORT, étant donné que la chargée de mission Natura 2000 doit animer les groupes de travail.

J.-P. LETOURNEL demande si les membres des groupes de travail doivent être obligatoirement des membres du Comité de Pilotage.

M.-A. LEFORT répond que non, les groupes de travail sont plus ouverts et peuvent accueillir les propriétaires concernés par exemple.

P. BAUDRON ajoute qu'il est nécessaire que les personnes inscrites aux groupes de travail soient toujours les mêmes afin de créer une certaine cohésion du groupe et ainsi faciliter la concertation.

P. BAUDRON propose que chaque groupe de travail se réunisse 2 fois puis qu'une troisième réunion regroupe les deux groupes de travail afin de partager les différentes conclusions.

M.-A. LEFORT ajoute que la synthèse des deux groupes de travail peut se faire lors des COPIL.

J.-F. LEBAS intervient en disant que ce mode de restitution risque d'être frustrant pour les membres des groupes de travail n'étant pas membres du comité de pilotage.

H. RAULT insiste sur le fait que la participation des acteurs locaux est primordiale.

M.-A. LEFORT propose de solliciter les membres du COPIL par mail pour l'inscription dans les groupes de travail.

Suite à la discussion, H. RAULT propose de valider les groupes de travail :

Le COPIL valide à l'unanimité la mise en place de deux groupes de travail (un groupe de travail habitats/faune/flore/oiseaux et un groupe de travail activités socio-économiques et de loisirs), la réunion de chaque groupe de travail deux fois puis une troisième réunion des deux groupes de travail conjointement et la sollicitation par mail des membres du Comité de Pilotage pour la formation des groupes de travail.

Détermination du calendrier des prochains COPIL

Suite à la proposition de G. LE CUNFF quant à la période des prochains temps forts (COPIL et groupes de travail), le calendrier est conservé et validé par le COPIL à l'exception de la date du prochain COPIL qui se réunira avant ou après les vacances scolaires de la zone A (mi février ou mi mars) selon l'avancement du travail de la chargée de mission. Le deuxième COPIL permettra de valider l'état des lieux. Un COPIL intermédiaire sera organisé entre juin et septembre avant le dernier COPIL (décembre 2013) dont l'objectif est la validation du DOCOB.

H. RAULT demande que la date, une fois calée, soit communiquée aux membres du COPIL par mail, en plus de l'invitation qui sera envoyée par courrier.

Questions diverses

C. SEITZ s'interroge sur le parcours des énergies allant du bourg de Lassy jusqu'au moulin du Ritoir (conception de la Communauté de communes du canton de Guichen, ACSOR) et son incidence sur l'équibreizh et le parcours à cheval. Il lui semble en effet que tous les chevaux ne pourront pas emprunter le sentier, notamment au niveau des petites éoliennes qui se trouvent de part et d'autre du sentier (ils pourraient prendre peur). Des essais seront réalisés à cheval une fois l'installation faite mais dans le cas où le problème persistait, serait-il possible de modifier le tracé du sentier ?

J.-F. LEBAS répond que le groupe de travail « sentier » mis en place lors de la dernière validation des sentiers (4 avril 2007) devra à nouveau être réuni si des modifications devaient être apportées aux sentiers inscrits au PDIPR.

J.-F. LEBAS porte le message du pays touristiques des Portes de Bretagne qui n'a pas pu être représenté lors de cette réunion : dans le cadre d'une étude qualitative sur la fréquentation touristique sur le site de la Vallée du Canut, le pays touristique lance un appel aux bénévoles des associations locales afin d'assurer des permanences de 3 heures sur six demi-journées jusqu'à la fin de l'année 2012 afin d'évaluer avec l'aide d'un questionnaire, les types de fréquentation présents sur le site. Il invite toute personne intéressée à contacter le pays touristique (Coordonnées : Nolwenn BATAIS Chargée de mission - tél 02 99 44 58 44 - nolwenn.batais@portes-de-bretagne.com)

M. VIGNE intervient que le message a été transmis aux bénévoles de l'association qu'elle représente, mais que, personne ne s'étant manifesté, elle a exprimé le refus de participer à cette action auprès du pays touristique.

J.-F. LEBAS invite également toute personne intéressée à la conférence « L'exigence de la réconciliation – Biodiversité et société » organisée par le Conseil général le lundi 15 octobre 2012 à 20h, à la chambre de métiers (2 cours des Alliés) à Rennes.

Rappel des coordonnées de Gwendoline LE CUNFF pour toute question :

Mail : gwendoline.le-cunff@cg35.fr

Téléphone : 02 99 02 20 73

Portable : 07 87 25 83 89

Clôture de la réunion

Les questions et l'ordre du jour étant épuisés, H. RAULT remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leurs échanges constructifs, la séance est levée.

M. Le Président du COPIL Natura
2000 « Vallée du Canut »

Henri RAULT

